



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL  
DES  
ACTES ADMINISTRATIFS  
AGENCE REGIONALE DE SANTE  
DD92**

**N° Spécial**

**25 Février 2021**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial ARS DD92 du 25 Février 2021**

**SOMMAIRE**

<b>Arrêté</b>	<b>Date</b>	<b>AGENCE REGIONALE DE SANTE</b>	<b>Page</b>
N° 2021-007	17.02.2021	Arrêté ARS DD92/OAPS portant nomination des membres du conseil technique de l'institut de formation d'auxiliaires de puériculture de SURESNES	3
N° 2021-008	17.02.2021	Arrêté ARS DD92/OAPS portant nomination des membres du conseil technique de l'Institut de formation d'aides-soignants de l'hôpital Louis Mourier de COLOMBES	5

**Arrêté ARS DD92/OAPS N° 2021-007 du 17/02/2021  
portant nomination des membres du conseil technique de l'institut de formation  
d'auxiliaires de puériculture de SURESNES**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France

**Vu** le Code de la santé publique ;

**Vu** la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**Vu** le Décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**Vu** le Décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

**Vu** le Décret du 1<sup>er</sup> septembre 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé ;

**Vu** le Décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France, à compter du 3 septembre 2018 ;

**Vu** l'Arrêté n°DS-2018/063 du 03/09/2018 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de Santé d'Ile-de-France à Madame Monique REVELLI, Directrice départementale des Hauts-de-Seine ;

**Vu** l'Arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ;

**ARRETE**

**Article 1** : La composition du conseil technique de l'Institut de formation d'auxiliaires de puériculture de SURESNES, est arrêtée comme suit :

**Le directeur général de l'Agence régionale de santé ou son représentant,  
Président ;**

**Le directeur de l'institut de formation d'auxiliaires de puériculture ou son  
représentant :**

Titulaire : Madame Séverine COHEN

Suppléant : Madame Marie-Claude HAIK

**Le représentant de l'organisme gestionnaire ou son représentant :**

Titulaire : Madame Marie-Claude HAIK

Suppléant : Madame Séverine COHEN

**La puéricultrice, formatrice permanente de l'institut de formation, élue par ses pairs ou son suppléant :**

Titulaire : Madame Josiane MOULENQ

Suppléant : Madame Nathalie CHATELET

**Les deux auxiliaires de puériculture d'établissements accueillant des élèves auxiliaires de puériculture en stage, chacun désigné pour trois ans par le directeur de l'institut :**

**L'auxiliaire de puériculture exerçant dans un établissement hospitalier :**

Titulaire : Madame Eza NOUVI TEVI

Suppléant : Madame Marie HERNANDEZ

**L'auxiliaire de puériculture exerçant dans un établissement d'accueil de petite enfance :**

Titulaire : Madame Karina KUMOSIAKS

Suppléant : Madame Nathalie BARBE

**Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique régional ;**

**Les 3 représentants des élèves élus chaque année par leurs pairs ou leurs suppléants :**

Titulaire : Madame Sarah EL BAILLAL

Suppléant : Madame Cissé COUMBA

Titulaire : Madame Mariam JED

Suppléant : Madame Camille GUIDAL

Titulaire : Madame Eva COUSIN

Suppléant : Madame Sarah ZAIDI

**Article 2 :** Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'institut de formation d'auxiliaires de puériculture de SURESNES est abrogé.

**Article 3 :** Tout recours contentieux contre le présent arrêté doit parvenir auprès du tribunal-administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil administratif de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

**Article 4 :** Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé et Madame la Directrice départementale des Hauts-de-Seine sont chargés de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 17 février 2021

La Directrice de missions transverses des Hauts-de-Seine de l'Agence régionale de Santé Ile-de-France,

Véronique DUGAY

**Arrêté ARS DD92/OAPS N° 2021-008 du 17/02/2021  
portant nomination des membres du conseil technique de l'Institut de formation  
d'aides-soignants de l'hôpital Louis Mourier de COLOMBES**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France

- Vu** le code de la santé publique ;
- Vu** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu** le décret du 1<sup>er</sup> septembre 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé
- Vu** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, en qualité de  
Directeur général de l'agence régionale de santé Ile de France à compter du 3 septembre 2018 ;
- Vu** l'arrêté n° DS-2020-010 du 03 mars 2020 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Monique REVELLI, Directrice départementale des Hauts-de-Seine ;
- Vu** l'arrêté du 22 octobre 2005 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant

**ARRETE**

**Article 1 :** La composition du conseil technique de l'Institut de formation d'aides-soignants de l'hôpital Louis Mourier, est arrêtée comme suit :

**Le directeur général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant, Président ;**

**Le directeur de l'institut ou son représentant :**  
Madame Soraya FEKKAR

**Le représentant de l'organisme gestionnaire ou son suppléant :**  
Titulaire : Madame Michèle JARRAYA  
Suppléant : Monsieur Christophe LALLEMENT

**L'infirmier, formateur permanent de l'institut de formation, élu par ses pairs ou son suppléant :**

Titulaire : Madame Najah DJOUAMA  
Suppléant : Madame Véronique LE BECHEC

**L'aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage, désigné par le directeur de l'institut de formation ou son suppléant :**

Titulaire : Madame Elisabeth CALDEIRA

Suppléante : Madame Emmanuelle PONDY

**Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique régional**

**Les deux représentants des élèves élus par leurs pairs ou leur suppléant :**

Titulaire : Madame Nahidy FAUBERT

Suppléant : Monsieur Charles DELOR

Titulaire : Madame Isabelle ATAYI

Suppléant : Madame Jessica PONCEAU

**Le coordonnateur général des soins de l'établissement dont dépend l'institut ou son suppléant :**

Titulaire : Madame Elisabeth DELAGREVERIE

Suppléant : Madame Odile COURET

**Article 2 :** Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'institut de formation d'aides-soignants de l'hôpital Louis Mourier de Colombes, est abrogé.

**Article 3 :** Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au Tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil administratif de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

**Article 4 :** Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé et Madame la Directrice départementale des Hauts-de-Seine sont chargés de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 17 février 2021

La Directrice de missions transverses des Hauts-de-Seine de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France

Véronique DUGAY

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Vincent BERTON

**SECRETAIRE GENERAL**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>